Electrique.

...ées d'études et d'expérien-
...cher.

WARNOCK.

RUE SUSSEX.

4.

EMIN DE FER

COLONIAL

entre l'Ouest et tous les
du St. Laurent, de la Baie
province de Québec ; ainsi
au Brunswick, la Nouvelle
u Prince Edouard, le Cap
es de la Madeleine, Terre-
ferre.
press quittent Montréal et
jours (dimanches excepté)
estination de tous ces points
t de chars, en 27 heures et

rains express directs sur le
ercolonal sont brillamment
ticité et sont chauffés par
locomotive même, ce qui
blement au confort et à la
geurs.
ns directs sont attachés de
et dortoirs, nouveaux et
e que les chars salons pour

er les plus en vogue, ainsi
de pêche les plus recherchés
route de l'Intercolonial qui

s expéditeurs est appelée
facilités offertes pour e
arine et en général de toutes
à destination des Provinces
neuve, aussi pour l'expor-
t des produits expédiés aux
ope.
informations concernant le
s'adresser à
nt des billets,
rks, Ottawa, ou à
E. W. ROBINSON,
du Fret et des Passagers
pour l'Est, P.Q
Jacques, en face du
Lawrence Hall, Montréal
t, Surintendant Général,
min de Fer,
18 Juin, 1891.

CRE

OTS.

actuellement au public et
os clients un vrai bon sucre
, c'est-à-dire à ceux qui
re de notre célèbre thé.
mois : une petite consigna-
cents.

JD BROS.

DEAU & SPARKS

e Rideau.

E FER

Atlantique.

Service Rapide

—ET—

Plus Courte et la
us Rapide.

ité le 29 Juin 1891.

TRONT DE LA GARE DE LA
LGIN COMME SUIT :

L'EXPRESS DE MONT-
REAL rapide arrêtant
ions entre Ottawa et le Cê-
à la jonction du Côteau avec
and Tronc pour l'Ouest, et à
ous les trains pour l'est, et
Montréal à 11.35.

L'EXPRESS DE MONT-
réal rapide limité n'arrêtant
et à Alexandria entre Otta-
, a un char réfectoir, et ar-
à 8.20, se reliant aux trains
ntral et du Grand Tronc
ints à l'Est. Portland, Ri-
Dalhousie, etc.

L'EXPRESS DE BOSTON
et NEW-YORK (passant
le nouveau pont en acier ;
int, St Albans, Saratoga,
Boston, New-York, Phila-
les points au sud, avec
de Wagner depuis Ottawa
Ottawa et New-York. (Ce
tes les stations entre Ottawa
.

POUR MONTRÉAL, ar-
rive à Montréal à 7.05 p.m.

ARRIVERONT COMME SUIT :

ESS DE BOSTON et New-
et de tous les points inter-
rêt à toutes les stations entre
t Ottawa. Laisse Boston à
w York à 7.00 P.M.

s rapide de Montréal, Port-
Québec et Dalhousie. Train
l à 9 A.M., n'arrête qu'à
f pour laisser des passagers
ons sur le Grand Tronc.

Express rapide de Montréal,
Québec, Halifax, St. Jean,
oints sur l'Intercolonial et le
ontréal à 6.15 P. M. à l'arri-
e d'Halifax et arrête à toutes

nformations s'adresser à l'A-
la vente des Billets, au coin
et Elgin.

ERLIN, C. J. SMITH,
Général. Agent Général
1890. des Passagers

...illeur, le plus agréable
le meilleur marché

TARRH

...ous les pharmaciens, ou expédié
...ontre mandat postal, prépaid, de 50
...W. H. T. BOLTON, Chimiste, Toronto.

TAPIS !

—CHEZ—

THOMAS LIGGET

66 & 68 Rue Sparks.

Sont destinés à être vendus vite et en conséquence l'intelligent acheteur qui aperçoit une bonne occasion, obtient toujours le meilleur des bonnes marchandises en vente.

Le prix de nos Tapis-Tapisserie, les derniers reçus, sont les suivants :

23cts.	39cts.
29cts.	44cts.
31cts.	47cts.
52cts.	68cts.
59cts.	74cts.
63cts.	82cts.

Tapis de Laine,
Tapis de Velours,
Tapis de Bruxelles,
Tapis Carres Artistiques,
Toiles Cirees,
Rugs

Et un Immense Assortiment de

Nattes et Paillassons Cocoa.

Paillassons avec Baguettes en Chêne, placés sur les escaliers extérieurs à bref délai, en largeur unie ou de fantaisie, de 27, 36, 45, 54 et 72 pouces.

Thos. Ligget.

Avant dix-huit cent cinquante huit,
J étais un Palmerstonien,
Et quand Seward provoqua
Les droits de l'Angleterre,

Chapeaux de Feutre en Noir,
Chapeaux de Feutre en Brun,
Chapeaux de Feutre de toutes Formes,
Meilleur Marche de la Ville.

Fier de notre Reine et de not e pays,
Nos volontaires, comme des hommes,
L'arme sur l'épaule, s'exerçant jour et nuit
Pour un a tre Lundy's Lane.

Oiseaux de toutes Nuances,
Oiseaux de toutes Crosseurs,
Oiseaux Magnifiques,
De Paradis.

Nous avons des soldats gros et forts,
Nous avons des soldats fiers et braves,
Dont les services à l'Etat
Valent des millions d'or.

Rubans de toutes largeurs,
Des patrons aussi,
Rubans d'or et d'argent,
Tous nouveaux completement.

Pourquoi alors Monsieur Caron
En dehors de ses attributions officielles,
Demande la résignation du
Brave 'Anderson' aujourd'hui.

Manteaux de tous prix,
Ulsters bon marche,
Circulaires et
Dolmans Uniques.

Et pourquoi le Quarante-troisieme,
Perdrait ce vaillant officier,
Est ce parceque, lui, Caron,
Veut jouer au double jeu ?

Corsets et Cants
Toujours aussi bon marche,
Rien de trop cher
Au Magasin de Woodcock.

312, 314, 316 & 318

Rue Wellington.

La Commission Royale

ENQUETE "BAIE DES CHALEURS"

SEANCE DU 29 OCTOBRE

QUÉBEC, 29—La session de la Commission Royale a commencé, ce matin, à 10 heures dix. L'honorable M. Mercier a continué sa déposition et s'est mis à lire la correspondance échangée entre lui et l'honorable M. Laflamme, au sujet de l'insolvabilité de MM. McFarlane et Fils.

Questionné par le juge Jetté, le témoin dit qu'il n'a laissé aucune instruction avant de partir pour l'Europe ; mais qu'il avait recommandé à ses collègues de hâter les travaux de l'embranchement du chemin de la Baie des Chaleurs ; car il s'est montré toujours anxieux de pousser l'entreprise dans l'intérêt des habitants de Bonaventure.

Pendant son séjour en Europe, le témoin reçut deux billets au sujet de la Baie des Chaleurs, l'une de M. Garneau, et l'autre de M. Langelier. Il eut également connaissance d'une dépêche par le câble envoyée à M. Drolet, de Paris, par M. Armstrong, dans laquelle il était dit qu'on avait conclu l'arrangement pour la construction du chemin. C'était vers la fin d'avril, M. Mercier dit à M. Drolet que cela n'était pas possible pour certaines raisons qu'il lui donna ; mais le témoin ne se soucie pas de faire connaître ces raisons au public.

Le témoin lit une lettre qu'il écrivit de Paris à M. Langelier, dans laquelle le chef du cabinet disait qu'il ne savait pas grand'-chose des conditions dans lesquelles se trouvait le nouveau syndicat, ajoutant que M. Langelier devait se montrer très prudent à ce sujet et ne rien conclure à moins que le syndicat ne fût fortement soutenu par des capitalistes européens.

Néanmoins, depuis son retour d'Europe, M. Mercier a modifié son opinion à ce sujet du nouveau syndicat et il offre de lire une lettre de M. Drolet, l'agent parisien du gouvernement de la province de Québec. M. Casgrain s'y oppose, car M. Drolet est présent à l'audience et il pourra faire sa déposition si la Commission juge à propos de l'entendre. En conséquence la lettre n'est pas lue.

Le témoin eut une entrevue avec M. Macdonald à son bureau particulier, en présence de M. Hector Cameron. M. Macdonald arrivait d'une inspection qu'il venait de faire du chemin de fer de la Baie des Chaleurs.

M. Mercier dit à M. Macdonald que les chiffres des dépenses nécessaires à l'achèvement du chemin de fer de la Baie des Chaleurs étaient bien exagérées.

Le témoin ne se rappelle pas qui lui procura sa première entrevue avec M. Macdonald ; c'est possible que ce soit M. Pacaud ; mais il ne s'en souvient pas.

Au sujet des blanc-seings laissés par le témoin au sénateur Pelletier, M. Mercier dit qu'avant son départ, son ami lui a dit : "Vous allez partir et nous n'avons pas de fonds, qu'allons-nous faire !"

M. Mercier leur répondit qu'ils feraient comme à l'ordinaire, et il leur remit des billets en blancs, portant sa signature et qui devaient être remplis à la discrétion des parties.

Il leur dit qu'ils pouvaient le ruiner, mais qu'il se fiait à eux. C'est ainsi qu'il en a toujours agi, depuis qu'il est engagé dans les luttes politiques.

Le témoin remit un autre de ces billets à son frère à Montréal pour les dépenses particulières ; mais il refuse d'entrer dans des détails à ce sujet. Ce sont là tous les billets qu'il a laissés avant son départ pour l'Europe. Autant qu'il peut se le rappeler, il a laissé quatre billets entre les mains du sénateur Pelletier ; mais on lui dit qu'il n'en a laissé que trois ; néanmoins, ajoute le témoin c'était déjà trop.

M. Mercier nereçut que deux envois d'argent pendant son séjour à Paris ; l'un, de $5,000 par télégraphe par l'intermédiaire de l'agence Beaunegraun de Paris, et l'autre, sous forme de traite de $5,000, qui lui fut envoyée à Paris par M. Pacaud et qui fut payée le 7 juillet.

Le témoin vit M. Pacaud à Ste Anne de la Pérade. A cette date, M. Mercier venait d'arriver d'Europe et ne savait absolument rien des scandales. Il demanda à M. Pacaud ce que tout ce bruit signifiait ; Pacaud lui répondit qu'il n'y avait rien de mal et qu'il se rendait à Ottawa pour faire sa déposition devant le sénat. C'est la dernière conversation qu'il a eue avec M. Pacaud avant le départ de ce dernier pour l'Europe.

Plus tard, il reçut de M. Pacaud un message dans lequel il lui disait qu'il partait pour l'Europe.

Pendant tout le temps que M. Mercier était en Europe, on l'a laissé dans l'ignorance la plus complète. Les journaux tories ont eu bien raison de dire qu'il était malade ; car s'il n'était pas littéralement malade, il se trouvait dans la situation la plus singulière et la plus embarrassante.

S'il avait eu les renseignements de M. Pacaud, il aurait modifié sa réponse au lieutenant-gouverneur Angers. La première fois qu'il a su quelque chose du scandale du *boodle*, il n'en fut pas surpris, quoiqu'il n'eût aucune raison de douter de ses collègues. Il pensait bien qu'il y avait eu quelque part une irrégularité de commise. Aussi, comme ses collègues étaient absents, crut-il de son devoir de ces appeler sans tarder à Québec pour l'éclairer à ce sujet.

Il restait encore sous l'impression que si M. Pacaud avait pris un si grand intérêt dans l'entreprise du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, c'était par pur patriotisme, pour le seul bien du pays ; mais il ne se doutait nullement que M. Pacaud eût servi d'intermédiaire entre le gouvernement et les entrepreneurs.

M. Chs. Langelier dit au témoin avec sa franchise habituelle que s'il avait su que les fonds qu'il recevait provenaient de l'argent de la Baie des Chaleurs, il aurait suivi les conseils de M. Mercier. Voici quels étaient ces conseils.

Le témoin est intimement lié avec M. Mercier. Avant de partir pour l'Europe, M. Mercier lui laissa un billet portant une signature à l'endos, et lui dit de n'emprunter de l'argent de personne et de se servir, s'il le fallait, du billet qu'il lui remettait.

A son retour, il fut peiné et très fâché d'apprendre que M. Langelier avait accepté de l'argent de M. Pacaud. M. Langelier lui donna les explications suivantes, au sujet de sa présence à la Banque Nationale avec M. Pacaud, quand ce dernier y allait escompter un billet :

M. Langelier se trouvait là par hasard. Le caissier l'ayant vu près de la porte, l'invita à entrer. C'est là tout ce que le témoin sait de cette visite.

M. Mercier eut aussi une explication avec M. Robidoux au sujet du scandale, et il fut convaincu que la conduite de ce dernier avait été parfaitement irréprochable. Toutefois, il avait été quelque temps sans le voir, M. Robidoux étant malade au lit.

En réponse à M. CASGRAIN.—M. Robidoux ne lui a dit jamais ce qu'il avait fait à Montréal du chèque de $20,000. Au sujet du billet de $6,000, M. Mercier dit qu'il régla cette affaire à la satisfaction des directeurs de la banque et il refuse d'entrer dans de plus grands détails à ce sujet.

Au meilleur de sa connaissance, il avait laissé quatre blanc seings ; mais M. Pacaud prétend qu'il n'y en avait que trois. Le témoin explique pourquoi il avait laissé des billets en blanc ; c'était parce qu'on savait que les réclamations au sujet des élections seraient présentées pour paiement immédiat.

M. CASGRAIN. — Naturellement, M. Mercier vous prenez la part la plus vive aux élections.

M. MERCIER—Oh, oui, M. Casgrain, et vous devriez savoir cela

M. CASGRAIN a ensuite fait subir un long interrogatoire au témoin, au sujet de ses transactions de banque à Québec. Le témoin est en termes intimes avec M. Pacaud depuis qu'il est à Québec. Il y a environ un an, il a ordonné à M. Pacaud de ne pas agir comme intermédiaire entre le gouvernement et les entrepreneurs.

M. CASGRAIN.—Mais il a continué tout de même ?

Le TEMOIN.—C'est ce qu'on a dit, mais je ne le savais pas.

Le témoin n'a pas été surpris quand M. Pacaud lui a présenté M. Heaton Armstrong ; il n'y avait rien dans cela pour le surprendre.

Lorsque le témoin a dit à M. Pacaud qu'il ne désirait pas voir M. Armstrong, au sujet de l'affaire de la Baie des Chaleurs, M. Pacaud l'a compris. Il est très intelligent.

Le témoin croit qu'il a souscrit au fonds de l'hôtel Forteresse, mais il n'en est pas certain.

Le témoin a rencontré, un jour, M. Pacaud dans la rue, et M. Pacaud lui a déclaré qu'il avait télégraphié à M. Vidal, sénateur, qu'il irait comparaître devant le comité du Sénat.

Le témoin a alors dit à Pacaud : "Très bien, c'est la meilleure chose que vous ayez à faire." Le témoin a dit qu'il ne tenait nullement à avoir affaire à Armstrong d'une manière officielle et ce dans l'intérêt public.

M. Casgrain termine alors l'examen du témoin.

Le témoin est alors interrogé par les avocats de la Couronne sur ses dépositions qui ont été déjà connues du public.

Témoin—Avant de terminer ma déposition je désire certifier que je n'ai jamais reçu directement ou indirectement aucun argent ni aucune faveur, ni aucune promesse de M. Pacaud ou d'aucune autre personne.

M. J. J. Macdonald est de nouveau examiné par M. Hall, relativement à une lettre écrite par M. Cameron à M. Mercier dans laquelle il se plaint des difficultés qu'il a eues avec la compagnie, mais il appert que M. Cameron n'a pas écrit cette lettre à la suggestion de M. Mercier.

La Commission s'ajourne à 2 heures p. m.

SÉANCE DE L'APRES-MIDI

M. Marcoux, secrétaire-trésorier de la Caisse d'économie dépose et dit que les deux chèques de $5,000 et de $3,000 ont été tirés par M. Mercier sur sa banque et payés par elle.

M. Augus Thom, du chemin de la Baie des Chaleurs, déclare ce qui suit :

Je suis secrétaire-trésorier et directeur de la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs. Depuis le 6 mai, je suis entré en négociations au sujet du chemin. M. Cameron m'a dit, un jour qu'il ne pouvait en arriver à aucun arrangement au sujet du chemin avec l'ancienne compagnie ; M. Macdonald m'a dit la même chose. M. Armstrong m'a déclaré qu'il lui était dû une somme d'argent et qu'il se contenterait de $180,000.

J'ai demandé à M. Laflamme de vouloir bien s'occuper de notre affaire. M. Armstrong prétendait qu'on lui devait environ $300,000. M. Laflamme à écrit une lettre à M. Mercier.

M. Armstrong est allé à New-York, vers le 13 mars, pour s'y trouver avec les ministres. M. Langelier dit alors que le syndicat devait donner des garanties suffisantes, sans quoi, il n'y aurait pas moyen de s'entendre

Je n'ai eu aucune conversation avec MM. Pacaud et Armstrong, à New-York. M. Armstrong me dit que, d'après sa propre expérience, M. Pacaud n'avait pas l'habitude de rendre des services gratis.

La réclamation de M. Cooper contre MacFarlane était d'environ $1,900. Je suis allé à Toronto pour voir la Banque d'Ontario au sujet de la compagnie de la Baie des Chaleurs.

J'ai rencontré à Québec M. Pacaud, qui m'a présenté à MM. Garneau et Ross. Nous sommes allés chez M. J. C. Langelier pour obtenir des informations au sujet de l'état de l'entreprise. Autant que je puis le dire, les négociations ont commencé quelque jours après le 17 avril.

M. Thom continuera demain sa déposition.

COURRIER DU JOUR

ORPHELINAT ST-JOSEPH

Les paroissiens et amis de l'œuvre, sont avertis que le souper aux huîtres qui a été annoncé dernièrement, aura lieu le 5 novembre prochain. Comme ce souper est donné au profit d'une bonne œuvre, nous espérons qu'on s'y rendra en foule; on s'amusera, tout en coopérant au soulagement de ceux qui ont tant besoin et dont notre obole servira à adoucir pour ces derniers, les rigueurs de l'hiver.

CONSEIL DES METIERS ET DU TRAVAIL

Le conseil des Métiers et du Travail a tenu une assemblée spéciale hier soir ; M. Alexandre Macdonald était au fauteuil.

Au sujet de la grève de la Chaudière, M. J. W. Patterson déclare que la cessation du travail a duré quatre semaines et trois jours et que les hommes ont obtenu d'excellents résultats, par suite de leur attitude énergique. Les scieries Mason, ont accordé 50 cts. de plus par semaine, et ont diminué d'une hr., le temps du travail ; Bronson & Cie ont accordé un quart d'heure et 50 cts ; Perley et Booth, une demi heure et 50 cents ; Hurdman, une heure et trois quarts avec 50 cts. en plus. Des remerciements sont votés à toutes les personnes qui ont contribué au succès de la grève et au soulagement des ouvriers et de leurs familles.

M. J. W. Patterson prétend aussi que les marchands de bois occupent des terrains qui ne sont pas à eux, et se plaint que le chef de police s'est permis de faire arrêter et assommer des grévistes qui se trouvaient sur les dits terrains. Une protestation sera présentée au Conseil-de-Ville, avec les plans et les cartes à l'appui.

L'orateur continue ensuite à parler au sujet de la grande partialité du magistrat de police O'Gara, dans les derniers procès que ce dernier a vus se dérouler devant lui, lors de la grève. Il accuse ce magistrat d'avoir été d'accord avec la police, avant d'avoir entendu la preuve et d'avoir reçu son mot d'ordre des propriétaires des scieries. Il demande qu'une pétition soit envoyée au gouvernement, pour que ce dernier fasse une enquête sur la conduite illégale, tenue par le dit juge. On doit le renvoyer ou le forcer de résigner.

M. Patterson déclare aussi que la rente viagère de $1,000 que l'on veut accorder au greffier Lett, à l'occasion de sa retraite, sera un don fait en violation du statut, qui régit ces sortes de mises à la retraite. On demandera au Conseil de Ville de revenir sur sa décision.

Il est décidé de favoriser le mouvement des employés de commerce, qui veulent la fermeture des magasins à six heures p. m.

Une circulaire sera envoyée dans les campagnes, pour prévenir les ouvriers de ces endroits, de rester chez eux, leur présence étant inutile à Ottawa.

COMITÉ CIVIQUE DES FINANCES

Le comité civique des Finances s'est réuni hier soir. Etaient présents les échevins Stroud (président), Bingham, Wallace, Tubman, Scrim, Savard, Stewart, le maire Birkett, l'ex-échevin Henderson et le greffier Norman Lett.

En signant les rôles de paie, l'échevin Stroud demande si l'on est consentant de payer le salaire du greffier N. Lett, jusqu'à la fin de l'année.

L'échevin Wallace propose que ce salaire supplémentaire soit payé au greffier N. Lett ; la motion est ensuite votée à l'unanimité.

Le maire s'oppose au paiement du compte de J. B. Daford, comme étant trop chargé.

Le président du comité annonce qu'au commencement du mois, le comité des Travaux Publics avait à son crédit, la somme de $4,728. Il paraît qu'il a dépensé $6,546, c'est à dire $1,818 de plus qu'il ne devait le faire. Par un règlement $428, cependant, ont été inscrites au crédit du dit comité, ce qui laisse une différence de $1.389. L'ingénieur lui a dit qu'un montant supérieur à cette somme avait été dépensé pour des améliorations locales, aux frais du fonds général, affecté à ces dépenses et que s'il en est ainsi, le comité des Travaux Publics n'a pas excédé ses droits.

La résolution du Conseil de-Ville autorisant le comité des Finances de régler les réclamations M. Clenaghan, comme bon lui semblerait, est lue, ainsi que l'offre de M. Henderson, au nom de M. et Mde McClenaghan, ayant pour but de retrancher les frais des avocats dans les deux cas

M. Henderson, qui est présent dit que les frais des arbitres de Mde McClenaghan montent à $357 en plus des $900 de dommages qui sont accordées à cette dernière, sans parler de ses propres honoraires et à $49 du côté de Jas. McClenaghan, faisant pour ce monsieur un total de $349 ; les deux montants réunis forment donc la somme totale de $1,606.

Après une longue discussion, l'échevin Bingham, secondé par l'échevin Stewart, propose que l'on recommande au Conseil de-Ville d'offrir en règlement de toutes les plaintes de M. et Mde McClenaghan, une somme de $500.

La motion est votée et la séance est levée.

NOUVELLES LOCALES

—Le sergent Moylan, appartenant à la force de police de la ville et qui avait envoyé sa démission, il y a quelques jours, aux commissaires de police, vient de retirer cette dernière. C'est avec plaisir que nous voyons revenir sur sa décision le plus ancien et le meilleur des officiers de police, que nous possédions.

—Buell, Orr, Hurdman et Cie ont loué pour le printemps prochain, un des chantiers de bois de E. B. Eddy ; cette compagnie a aussi acheté à ce dernier une locomotive, dont ils se serviront à la place de chevaux, l'année prochaine.

—M. Harvey, J. B. a condamné à une amende de $25 et les frais le Dr Alexander, d'Alexandria, pour chacun des trois cas de maladie traités par ce dernier, n'étant pas enregistré. M. Webb, du collège des médecins d'Ontario, avait pris en mains la poursuite.

—L'ex-échevin Durocher, qui avait fait faillite, il y a quelque temps, a envoyé hier sa démission au Conseil de-Ville. Cependant ses créanciers ayant accepté son offre de 40 cents dans la piastre, il se représentera sans doute, devant les électeurs de son quartier, pour briguer de nouveau leurs suffrages et défendre plus que jamais leurs intérêts municipaux, avec le zèle, l'ardeur, le dévouement et le talent qu'on lui connait.

—Les commissaires de police à la réunion qu'ils ont tenu hier matin, ont déchargé l'échevin Stewart, de toute responsabilité future, au sujet du matériel de jeu, qui avait été saisi, d'après ses ordres, durant la semaine de l'exposition. La plainte, portée contre le chef de police, qui avait refusé de se mêler de cette affaire, a été retirée, à la demande de l'échevin Stewart.

—Ce matin a eu lieu l'enterrement du défunt Alexandre A. Prévost. Les funérailles ont été imposantes ; plusieurs sociétés ont accompagné le corps jusqu'à la Basilique, où un service religieux fut chanté. De là, le convoi funèbre se dirigea vers le cimetière Notre Dame, suivi d'une foule nombreuse et recueillie de parents et d'amis.

Les abonnes qui ne recevraient pas regulierement leur journal par les porteurs sont instamment pries d'en donner avis a nos bureaux d'administration ou bien par carte postale.

REVOLUTION
DE
Photographie S
AU
GRAND MARCHE

JARVIS STUDIO

141 Rue Sparks 141
Attention au bon numéro.

Librairie Francaise d'Ottawa.

Le public trouvera continuellement à cette Librairie tous les livres et fournitures pour les écoles ; Livres de Prières, Livres d'Histoires, en Français et en Anglais. Aussi Papeterie, Articles Religieux et une variété d'Objets de Fantaisie toujours dans les dernières nouveautés. Ordres remplis avec promptitude

P. C Guillaume, Libraire
COIN DES RUES SUSSEX ET YORK.

VENTE A BON MARCHE
de montres, de pendules, de bijouterie et d'argenterie chez

JOS. E. TREMBLAY & CIE.
113 RUE RIDEAU.

Porte voisine de M. Th. Birkett, marchand de fer.

Pots à eau	depuis	$2.75	en montant
Porte-cornichons	do	1.00	do
Beurriers	do	2.00	do
Couteaux de table	do	3.50	do
Couteaux de dessert	do	3.00	do
Cuillers de table	do	3.50	do
Cuillers de dessert	do	3.00	do
Cuillers à thé	do	1.50	do

Aussi un assortiment complet de jumelles et de lorgnons en nickel, en or et en acier.
Réveille matin en nickel réduits à $1.35
P. S.—Montres, pendules et bijouterie, réparées au plus bas prix.

CAPITAL STEAM LAUNDRY
100 Rue Rideau 100
Lavage et repassage faits sous le plus court délai et aux plus bas prix.
OUVRAGE GARANTI
Nous faisons une spécialité du lavage des rideaux et des chemises blanches.

L. BELANGER
Téléphone No 577. Gérant.
Paquets pris et retournés a domicile gratuitement.

Oak Hall,
332 Rue Wellington.

Salon de Hardes Faites

Où vous pouvez vous habiller à bon marché, ou à très bas prix ; et dans tous les cas je vous donnerai satisfaction.
Venez voir mes Capots, Habits, Pantalons, etc., etc. On vous montrera les marchandises avec plaisir, et à des prix que pour la même qualité, personne ne peut vous donner meilleur marché.
Votre Patronage est Sollicite.

E. J. LeDAIN.

AVIS AUX CONTRACTEURS

Des Soumissions adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à Mardi, 6 heures P.M., le 3 Novembre, pour la construction d'une Maison d'Ecole dans le quartier Dalhousie.
Le plan et les spécifications peuvent être obtenus en s'adressant à l'architecte, M. C. Edey, 457 rue Somerset.
Le Bureau ne s'engage pas à accepter aucune des soumissions.

P. PELLETIER,
Syndic d'Ecole,
Président de la Section Française.

DECES

Nous avons ce matin la douleur de vous informer de la mort regretté de M. Samuel Lachance à l'âge de 80 ans et six mois, citoyen très bien connu de la ville d'Ottawa.
Les funérailles auront lieu lundi matin à 9 hrs. et laisseront la résidence de son fils Nap. Lachance 295 rue Water pour se rendre à la Basilique et de la au cimetière.
Parents et amis sont priés d'y assister, sans autre invitation.

JONC D'OR SOLIDE.
30c. pour un jonc valant $2.
Ce jonc est fabrique d'une composition métallique recouverte de deux feuilles ininterrompues d'or solide de 18 karat. Il est garanti et gardera son lustre et sa beauté des années. Une garantie "bona-fide" est envoyée avec chaque jonc ainsi qu'un blanc que vous pouvez remplir et renvoyer avec le jonc si vous trouvez pas satisfaction ; alors nous vous remettrons votre argent. Ce jonc se vend généralement $2.00, on le peut distinguer d'avec un de $100.00. Pour introduire ces nouveautés nous lui offrons à nos environs ce jonc et en plus nous montrons et non lui offrons à nos environs ce jonc et en plus notre Catalogue et nos Termes Spéciaux aux Agents, etc., sur réception de 30c. en timbres-poste. Ne manquez un jour de cette qualité n'a jamais été faite auparavant. Envoyez vos commandes immédiat que possible ; car bientôt il sera trop tard. (Envoyez un morceau de papier de la grosseur de votre doigt.) Adresse SEARS ET CIE. 124 Rue Yonge, Toronto, Ont. 1

PETITE GAZETTE

UNE MODISTE ayant trois ans d'expérience dans le métier, désire avoir une situation dans une boutique. S'adresser à ce bureau.

ON DEMANDE—Un bon agent voyageur pour le commerce de ville. Emploie constant. Avantages particuliers à ceux qui commenceront maintenant. Articles spéciaux. Ne tardez pas. Le salaire compte du premier jour. BROWN BROS., Trees nurserymen, Toronto, Ont.

LE SEDLITZ CH. CHANTEAUD, est le Purgatif *le plus efficace* contre la Constipation, Migraine, Maux d'estomac, Goutte, Rhumatisme, etc. Sa réputation auprès des médecins est universelle. Pour éviter les contrefaçons, exiger une enveloppe jaune et la marque CH. CHANTEAUD seul préparateur des médicaments dosimétriques du Dr BURGGRAEVE.

AVIS AUX MERES—Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" devrait toujours être employé quand les enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible, en faisant disparaître la douleur, et les jeunes chérubins s'éveillent aussi brillants et frais qu'un bouton de rose." Ce sirop est très agréable au gout. Il apaise l'enfant, amollit ses gencives, enlève toute douleur, fait disparaître les souffrances intestinales en réglant la digestion, et est le meilleur remède connu contre la diarrhée, soit qu'elle provienne de la dentition ou d'autres causes. Vingt-cinq cents la bouteille. Ayez confiance et demandez le "Sirop calmant de Mme Winslow" et ne prenez aucune autre préparation.

Avis aux Chasseurs

QUÉBEC, 23 Septembre, 1891.

MONSIEUR,—Les journaux, depuis l'ouverture de la saison de la chasse, publient presque tous les jours, que des personnes étrangères à la Province de Québec et à celle d'Ontario ont chassé et chassent encore dans les limites de cette Province.

J'ai à vous faire remarquer, en conséquence, que c'est votre devoir, aussi bien que celui de tous les gardes-forestiers sous votre contrôle, de surveiller à ce que les lois de chasse soient exactement observées par chacun et de demander à toute personne non-domiciliée comme susdit, un permis de ce Département et à défaut de ce permis, de poursuivre ces violateurs des droits de chasse conformément à la loi.

E. E. TACHÉ,
Asst.-Commissaire.

J. B. CHARLESON, Ecr.
Surint. des Gardes-Forestiers,
Ottawa.

SOUMISSION.

A RAISON de changements importants faits dans les Plan, Devis et Spécifications, de nouvelles Soumissions Cachetées seront reçues par le soussigné, jusqu'à Mardi le 3 Novembre à 6 P. M., pour la construction d'une Maison d'Ecole dans le quartier St. George.

Les Plan, Devis et Spécifications amendés pourront être consultés à la résidence du Rév. Père Harnois, 196 rue Wilbrod.

Les soumissions pour l'appareil de chauffage et pour le plombage devront être faites séparément.

P. PELLETIER,
Commissaire d'Ecole.
Prés. de la Section Française.

Ottawa, 30 Oct. 1891.

LIGNE D'OMNIBUS
Cimetiere Notre-Dame, Chemin de Montreal

Les Omnibus partiront du bureau de poste tous les dimanches, lorsque la température le permettra, a 1,30, 2,00 et 3,20 p. m. revenant le soir à 4,30, 5,00 et 5,30.

LANDRY & THOMPSON

Le "HUB"
VIS-A-VIS LE MUSEE GÉOLOGIQUE.
VINS ET CIGARES CHOISIS
TOUJOURS EN MAIN.
VM. CODD, Proprietaire.
548 RUE SUSSEX, OTTAWA

Montres et Bijouteries
en tout genres et de toutes qualités. Seront vendues à 25 pour cent au dessous des prix ordinaires. Chaque Article est garantie tel que représenté, sinon l'argent vous sera remis. Chez H. NOREZ, No. 30 rue Rideau, (près du Pont des Sapeurs.) Réparations de Montres et Horloges garanties et à des prix modérés.

A. C. LAROSE
Comptable. Auditeur, Syndic
AGENT D'ASSURANCE
(FEU, VIE ET ACCIDENT,
121 Rue Rideau
TELEPHONE 189.
Collections faites promptement

PEINTURES
Preparees.

Toutes prêtes pour tous travaux qui rivalisent avec les meilleures Manufactures du Dominion et du monde entier.

Leurs Qualites.

Sont Egales à n'importe lesquelles.
Supérieures au plus grand nombre.
Surpassées par aucune.

W. HOWE.
Fabricant de Peintures.
OTTAWA.

:-Cartes Professionnelles-:

H. CHATELAIN,
Avocat, Notaire, Etc.
569 RUE SUSSEX - - - OTTAWA
Argent à Prêter.

E. M. Lambert, M.D.C.M.
COIN DES RUES ST. PATRICE ET CUMBERLAND.
—HEURES DE CONSULTATIONS—
8 à 10 A. M. 1 à 3 P. M. 6 à 8 P. M.

M. McLEOD, C. R. Avocat, Cours Fédérales et de Québec, 138 Rue Wellington, Ottawa.

GEO. McLAURIN, L.L.B
AVOCAT, Etc.
BUREAU : 19 RUE ELGIN, OTTAWA

VALIN & CODE
Avocats, Solliciteurs, Notaires.
BLOC EGAN, RUE SPARKS
VIS-A-VIS L'HOTEL RUSSELL
Argent à Prêter.

J. W. W. WARD
AVOCAT ETC.
—BUREAU—
31 Scottish Ontario Chambers Ottawa.

O'GARA, MacTAVISH & WYLD,
Avocats, Solliciteurs, Notaires.
Bloc Hay, Rue Sparks, Ottawa, Ont.
PRÈS DE L'HOTEL RUSSELL.
MARTIN O'GARA, Q.C., D.B. MACTAVISH, W. WYLD.

Belcourt, MacCraken & Henderson
Avocats, Procureurs, Notaires, Etc.
ONTARIO ET QUEBEC
OTTAWA.
A. BELCOURT, JOHN J. MCCRAKEN,
GEO. F. HENDERSON.

A. E. LUSSIER
Avocat, Notaire, Etc.
BUREAU - - - 569 RUE SUSSEX,
Coin de la Rue Rideau, Ottawa, Ont.
Argent à Prêter avec avantage spécial l'Emprunteur.
A. E. LUSSIER.

M. J. GORMAN, L.L.B
(Successeur de L. A. Olivier.)
Avocat, Solliciteur, Notaire, Etc.
—BUREAU—
Carleton Chambers, 74 Rue Sparks
OTTAWA.
Argent a Preter.

Christian & Cie
Commerçants de Charbon.
BASSIN DU CANAL.
En dehors du bassin. Adressez vos commandes à C. Christian, Agent, Nicole House, Little Sussex Street, Ottawa.

Ecole des Beaux Arts

44 Rue Bank, Coin de la Rue Wellington, Ottawa.

Au-dessus du College de Musique

Ouverte du 1er Novembre au 1er Ma

Dans le Département qui comprend le dessin d'après la bosse, d'après le modèle vivant, la peinture et l'aquarelle, les contributions sont de $5.00 par mois, pour le cours avancé, et de $2.50 pour le cours élémentaire.

Dans celui du dessin industriel, d'architecture, de machine, etc., surtout utile aux décorateurs et aux ouvriers en général, $1.0 par mois. Couture artistique, $1.50 par mois.

S'adresser à ACHILLE FRÉCHETTE secrétaire, à la Chambre des Communes, ou sur les lieux, aux Professeurs

DR. WASHINGTON

Gradué en 1872, à l'Université Victoria, avec honneurs, a subi aussi les examens du Collège des Docteurs et Chirurgiens, Ont.

Depuis 1880, a consacré tout son temps à l'étude des maladies de la Gorge et des Poumons. [La figure ci jointe représente un Respirateur Forceux et le malade en train de respirer.

Le Dr. Washington sera à Ottawa le 26, 27 Octobre et 2 Novembre.

A Maxwille, Hôtel Windsor, le 31 Oct

MALADIES TRAITÉES—Catarrhes de la Tête et de la Gorge, Surdité provenant du Catarrhe,